

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le onze septembre deux mille dix-neuf à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Denis POIX-DAUDE.

Étaient Présents : Denis POIX-DAUDE, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Jérôme CORDIER, Isabelle ANDREZ, Gérald GRESSET, Luc VEROT, Josette TAMBURINI, Jean-François VEILLET, Anne-Elisabeth SAUVAGE, Marie-Christine POIX, Michel MOREL, Thierry LABRIET.

Absents : Pascal DECHASSE

Excusée : Marie-Pierre ROUDEAU

Secrétaire de Séance : Isabelle ANDREZ

Monsieur le Maire accueille Alexandre Debien, successeur de Jean-François Veillet à l'ONF qui se présente aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 20H35.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat d'un véhicule KANGOO pour les services techniques au prix de 3 500 € HT.

L'inauguration de la microcentrale a eu lieu le samedi 24 août. Les recettes du 1er semestre 2019 s'élève à 8 667 €. Daniel Graf a fait état de quelques remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du mois de juillet 2019 à savoir :

Point 2 : rapport du délégataire Gaz et eaux

lire : 692 abonnements au lieu de 792,

lire : les analyses bactériologiques sont conformes pour tout le monde, il y a une analyse physico-chimique non conforme aux Echampés.

1/ CREATION DU COMPTE-EPARGNE TEMPS POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Danièle BIESSE, adjointe au maire propose à l'assemblée de créer le CET pour le personnel communal.

Elle rappelle que le comité technique paritaire du mois de juin 2019 a validé les mesures proposées. Elle précise que cette mesure pourra s'appliquer à compter du 01/10/2019.

L'alimentation du CET peut se faire sur :

- Congés annuels + jours de fractionnement sans que le nombre de jours pris au titre de l'année puisse être inférieur à 20 non pris (proratisés pour les agents à temps partiel et temps non complet).
- Jour de R.T.T (récupération du temps de travail, et heures supplémentaires)

Les jours épargnés peuvent être indemnisés forfaitairement, ou versés au titre du RAFF (pour les fonctionnaires relevant des régimes spéciaux). Ces options sont ouvertes pour les jours inscrits au CET au-delà de 15 jours.

Monsieur MOREL demande que soit vérifié si le CET concerne aussi la catégorie A.

1 contre - Mme TAMBURINI

1 abstention - M. MOREL

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

2/ VENTE DE BOIS NON SOUMIS

Daniel GRAF adjoint au maire présente aux membres du conseil municipal le projet de vente de bois non soumis (vers le parking de la Place Buttigliera). 2 personnes étaient intéressées mais seul Monsieur Edouard Chollet domicilié rue des Sœurs à Jougne à donner suite.

Il s'agit de déterminer le cubage ainsi que le prix de vente.

Il fait état d'un total de 10 stères de bois vendus à raison de 180 € HT - (TVA 10 %) soit un prix total de 200.20 €

TTC au bénéfice de Monsieur Edouard Chollet.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

3/ MOTION DE SOUTIEN A LA TRESORERIE DE MOUTHE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du projet du gouvernement et de la DGFIP de fermer entre autres la trésorerie de Mouthe.

Il propose de voter une motion de soutien à la trésorerie de Mouthe soit :

- Demander au gouvernement et aux autorités de la DGFIP le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité,
- Demander que la trésorerie/SIP/SIE/ de Mouthe soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

4/ SIGNALÉTIQUE GIROD-MEDIA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le souhait de ne pas renouveler la convention de signalétique pour les petits panneaux directionnels publicitaires sur la commune avec l'entreprise GIROD-MEDIA.

Cette décision engendrerait le fait que les commerçants de Jougne ne paieraient plus de loyers à la société Girod-Média mais à la commune de Jougne. La commune serait chargée de l'entretien des panneaux.

Les panneaux concernés sont les suivants :

Numéros : 01/08B RECTO-VERSO/12/13/14/16/17/20

Il propose donc :

- Valider l'offre de GIROD-MEDIAS qui consiste à :
 - reprendre le matériel existant pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC

Le coût de facturation aux commerçants de Jougne sera défini lors d'un prochain conseil municipal.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

5 /PERMIS DE CONDUIRE POUR AGENT TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de faire passer le permis poids lourd à Eddy Jonquières, adjoint technique territorial recruté à compter du 15/07/2019.

Pour cela la commune a sollicité l'auto-école GO FAST FORMATION spécialisée dans les permis REMORQUE/ POIDS LOURDS ET TRANSPORTS EN COMMUN.

Le coût du permis de conduire Poids Lourds est de 1 930 € TTC.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

6/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité de prévoir le remboursement des frais de déplacements des élus à savoir déplacement pour la participation de 3 élus au colloque sur la différenciation territoriale, colloque qui se tiendra le 23 septembre au Palais du Luxembourg.

3 abstentions : Danièle Biesse, Gérald Gresset, Jérôme Cordier

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

7/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Danièle BIESSE rappelle le tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 11 juillet 2018.

Elle fait lecture de la demande d'un adjoint administratif d'augmenter son temps de travail de 2 heures par semaine et précise que la demande correspond au besoin du service administratif de la commune.

Danièle BIESSE propose donc de valider la demande, soit passage de 16/35^{ème} à 18/35^{ème} à compter du 12 septembre 2019.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

8/ ALIGNEMENT RUE DE LA CAFFODE – ACHAT PAR LA COMMUNE A G.PERROT ET M. GRESSET

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, propose le plan parcellaire et de matérialisation des emprises de terrain agricole pour la vente de M. Guy PERROT et de Maurice GRESSET à la commune de Jougne en vue de la création de la place de retournement à Entre les Fourgs.

Les Propriétaires sont les suivants ;

Guy PERROT : 0 a 23 ca

Maurice GRESSET : 0 a 04 ca

Le prix d'achat du terrain est fixé à

Guy PERROT : 60 € le m² soit 1 380 €

Maurice GRESSET : 60 € le m² soit 240 €

Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de la commune.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

9/ ALIGNEMENT RUE DE LA CAFFODE – ACHAT PAR LA COMMUNE A A. GRESSET ET A MM GRESSET BERNARD

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, propose le plan de division complété le 31 juillet 2019 pour vente de M. André GRESSET et M.Mme Bernard GRESSET à la commune de Jougne en vue de la définition de l'alignement rue de la Caffode à Entre les Fours

Les propriétaires sont les suivants :

André GRESSET : 1 a 12ca

Bernard GRESSET : 0 a 23 ca

Le prix d'achat du terrain est fixé à

André GRESSET : 37 € le m² soit 4 144 €

Bernard GRESSET : 37 € le m² soit 851 €

Ce tarif est de caractère exceptionnel compte-tenu des petites surfaces concernées, de l'intérêt général de l'opération et en raison de la sécurisation de la rue.

Les frais de notaires et de géomètre étant à la charge de la commune.

1 abstention : Gérald GRESSET

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

10/ RETROCESSION DE VOIRIE – LOTISSEMENT LA FOUGERE – TRANCHE 2

Jérôme CORDIER, adjoint au maire, présente la demande de la SMCI de Besançon de rétrocession de voirie du lotissement la Fougère tranche 2 « rue de la combe au roi ».

Il mentionne qu'il a été procédé à la réception des travaux de viabilisation du lotissement « La Fougère » pour la tranche 2 en vue de la rétrocession des équipements publics. Le procès-verbal de réception pour la tranche 2 a été signé par toutes les parties le 24 juin 2015.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AB 349/AB 358/AB 359/AB 365

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

11/ SYDED – TRAVAUX RUE DE JOUGNE A ENTRE LES FOURGS

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur la RD 423 pour l'alimentation de la maison de Monsieur Grosjean.

Il s'agit à ce jour de valider la phase d'avant-projet sommaire.

Le montant total prévisionnel des travaux s'élève à 105 000 € dont :

43 250 € pris en charge par le Syded

58 375 € à la charge de la commune

A la vue du montant évoqué, le conseil municipal s'oppose à ce projet.

1 abstention : Gérald GRESSET

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE

12/ DEMANDE DE TERRAIN – GARAGE SD SERVICES

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de Monsieur David Sabatini, responsable du garage SD SERVICES.
Monsieur David Sabatini souhaiterait disposer provisoirement du terrain à côté de son ancien garage afin de stocker des véhicules tels que camion de dépannage et véhicules en attente d'expertise.

Monsieur le Maire propose d'accepter de mettre à disposition le terrain demandé au tarif de 100 €/mois pour une période de 3 mois reconductibles.

DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

Demande de Denis BOUQUOT : la commune n'est pas favorable à la vente du terrain demandé.

Courrier des dentistes Dr MERCIER, Dr VIGNERON, Dr GHNASSIA pour demande d'achat de terrain.

Situation du bureau de poste de Jougne : Fermeture le lundi matin à partir du mois d'octobre 2019.

Courrier de Monsieur Ernoux informant la commune qu'il quitte le logement communal à compter de fin septembre 2019.

La séance est levée à 22h30
La secrétaire de séance,



Fait à Jougne, le 11 septembre 2019
Le Maire,

Denis POIX-DAUDE

